N° 127 — 14e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (17 Floréal, An 110) — Mercredi 7 Mai 1902

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

publiera prochainement

UN NOUVEAU FEUILLETON

LE SECOND TOUR

La tentative a échoué. La contre-Révolution est une fois de plus vaincue. La France reste républicaine et laïque. La Congrégation doit renoncer à son espoir d'imposer sa domination au pays de Voltaire et de la Révolution.

Et le chef de la conspiration, le président de la Patrie française, M. Jules Lemaître, découragé, annonce déjà sa retraite. «Le 12 mai au matin, a-t-il dit hier, ce sera fini. Je m'en irai. »

La bataille est-elle donc terminée ? Les républicains doivent-ils se départir de leur vigilance, se relâcher de leur ardeur et de leur activité ? Non point !

Il faut compléter la victoire. Il faut renforcer la majorité républicaine de la nouvelle Chambre. Il faut que les républicains partisans d'une politique de progrès et de réformes sociales soient assez nombreux pour que l'œuvre de la prochaine législature assure à la démocratie les satisfactions auxquelles elle a droit et qu'elle réclame impérieusement.

Au combat donc ! Et redoublons de zèle et d'énergie !

Un souffle d'union démocratique a passé sur le pays. Au-dessus des rancunes de la lutte, des ressentiments si légitimes soient-ils, des divergences de programmes, des querelles et des conflits, s'élève le noble idéal auquel tendent tous les vieux républicains, tous les sincères démocrates, tous les fils fidèles de la Révolution française.

En avant pour la consolidation des réformes acquises, pour la conquête des améliorations et des progrès nouveaux !

En avant pour l'anéantissement des forces de réaction, pour le triomphe définitif de l'esprit démocratique et laïque.

Dans ce grand courant qui emporte la France, le Nord et le Pas-de-Calais sont, eux aussi, entraînés.

Le mouvement s'accentue chaque jour. De partout nous arrivent les nouvelles les plus favorables, les plus optimistes.

La réaction cléricale a remporté tous ses succès le 27 avril. Elle n'en obtiendra pas d'autre.

Au point de vue étroit même auquel les cléricaux-nationalistes se sont placés pendant la première période de la campagne, en considérant uniquement la nécessité de défendre les intérêts matériels de notre région, n'est-il pas évident qu'il faut nommer des députés républicains, destinés à prendre place dans la majorité républicaine de la Chambre ?

Est-ce que les députés cléricaux et nationalistes ne se trouveront pas absolument impuissants ? Est-ce que leur hostilité contre le gouvernement, leur isolement au milieu de l'immense majorité de républicains que comprendra la nouvelle assemblée, ne les rendra pas incapables de toute intervention efficace en faveur de nos concitoyens ?

Quelle autorité n'auraient pas les trente-cinq députés du Nord et du Pas-de-Calais, si au lieu d'être divisés et de renfermer parmi eux des éléments discordants, des réactionnaires qui voient surtout dans le conflit des intérêts entre le Nord et le Midi le moyen de satisfaire leurs rancunes politiques — s'il y avait là trente-cinq républicains unis, solidaires, pesant de tout leur poids dans les discussions, dans les votes, et sur les pouvoirs publics !

Ce n'est point par des récriminations stériles, par des critiques qui s'inspirent de l'esprit de parti qu'on obtient des résultats : c'est par l'action, et par l'union.

Moins le Nord et le Pas-de-Calais auront à la Chambre de députés réactionnaires, et plus sera grand le nombre des députés républicains, plus ceux-ci auront de force pour satisfaire nos intérêts, dans l'âpre lutte engagée entre les différentes contrées du pays.

Nos intérêts régionaux sont d'accord avec l'intérêt supérieur de la République et de la France même, qui veut un gouvernement stable, un régime de progrès et de liberté, et qui répudie tout retour en arrière, tout saut dans l'inconnu où voulaient l'entraîner les partis de réaction.

Sus donc à cette réaction, sous quelque forme qu'elle se présente, et de quelque masque qu'elle s'affuble.

Sus aux cléricaux haineux et sectaires qui rêvent d'imposer leur joug à la France, qui prêchent les guerres de race et de religion.

Sus aux désarrois odieux qui nous conduiraient à la guerre civile ou à la guerre étrangère, peut-être aux deux à la fois !

Et que le 11 mai achève la déroute de tous ces débris du passé, de leurs alliés et de leurs complices ! Que la République enfin délivrée de la constante nécessité de lutter pour son principe et pour son existence même, puisse poursuivre hardiment sa marche vers de nouvelles et généreuses destinées ?

Georges ROBERT.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Les ébauches sont faites pour rester dans l'atelier ; on ne doit montrer au public que des œuvres accomplies.

MIGNET.

La Dépêche veut rire

Sous ce titre : Et après ? elle constate que les partis ne meurent pas, mais qu'ils se transforment. Tous sommes de son avis, car il en est ainsi dans la Nature ; ce qui, entre parenthèses, prouve ouvertement contre la religion catholique, apostolique et romaine, qui a la prétention de rester immuable, et contre la *Syllabus*.

Il y aura toujours deux grandes opinions électorales, dit-elle ensuite, parce qu'il y aura toujours deux tendances dans l'esprit humain, la tendance libérale, cherchant le progrès lent et sûr, la tendance sectaire (rolla le grand mot lâché !), cherchant par la violence l'écrasement des idées et les transformations sociales.

Il n'est pas douteux que les sectaires c'est nous, dans le langage de la *Dépêche*. C'est un mot dont on a étrangement abusé durant la période électorale parmi nos adversaires. C'était le mot d'ordre du Comité Franchomme contre notre ami Delsarte ; c'était le mot que les curés répétaient à satiété contre lui. Leur demandait-on de préciser, ils n'avaient pas un seul fait à fournir pour établir leur petite calomnie. Mais bah ! il y a beaucoup d'imbéciles sur la terre et les imbéciles suffisent à établir une réputation. M. Franchomme en sait quelque chose.

Les libéraux font appel au bon sens et à l'expérience, continue la *Dépêche*, tandis que les autres (les républicains) font appel aux passions, aux haines et aux convoitises.

Vous verrez un de ces jours que c'est nous, républicains, mes frères, qui aurons fait la Saint Barthélémy et dressé les bûchers du Tribunal, de la Sainte Inquisition.

La *Dépêche* explore ensuite le défaut d'organisation des clericaux. Nous n'avons pas d'armée permanente, dit-elle ; nous n'avons pas, comme les autres, l'immense armée de l'administration..... On voit que la *Dépêche* veut rire. Nul parti n'est organisé comme le parti clérical ; il a ses cadres, des patronages congréganistes et des écoles catholiques, ses dames de charité et ses dames quêteuses, les curés de paroisses qui font campagne jusque dans la chaire et au catéchisme pour les candidats de la réaction cléricale, ses moines et ses religieux, la haute bourgeoisie qui intimide les ouvriers et les commerçants et qui lui donne à puiser dans ses millions.

A côté qu'avons-nous, nous autres ? Notre parti, notre franchise, notre plume. L'administration, qui nous est plutôt hostile, ne nous aide jamais, et, quoi qu'en disent M. Drumont et M. Rochefort, nous n'avons jamais connu le souleur des fonds secrets.

Mais je voudrais que l'article de la *Dépêche* soit lu par tous les républicains ; je voudrais qu'ils s'appliquassent à eux-mêmes ce que demande le journal réactionnaire à ses partisans.

Le parti républicain aurait bientôt une organisation permanente et centralisée, et toute la perfidie et l'argent des réactionnaires, cléricaux et nationalistes resteraient impuissants désormais à battre les troupes républicaines.

De F.

Block-Notes

L'Espagne est sauvée

On raconte à Madrid que le couronnement du jeune Alphonse XIII tombant un samedi, le pape, sur la demande de la Régente, a donné l'autorisation à toutes les personnes qui se trouveront en Espagne le 17 mai de faire gras.

Nous sommes bien heureux de cette bonne nouvelle pour tous les Espagnols, d'abord, pour les membres des missions extraordinaires envoyées à Madrid à l'occasion du couronnement, ensuite. Ils pourront manger impunément de la saucisse. Sauvés ! Le pape est décidément un bonhomme très chic, plein d'attentions.

Il est certain, de plus, qu'un règne qui s'ouvre sous d'aussi heureux auspices, en si parfait accord d'obéissance avec Notre Mère la Sainte Eglise, ne peut qu'être glorieux pour l'Espagne. C'est dommage que Léon XIII n'ait pas suggéré jadis à la Régente d'imposer quelques jours de jeûne pendant la guerre hispano-américaine. Qui sait ? L'Espagne eût peut-être gardé Cuba.

MAFFLAN.

NOUVELLES A LA MAIN

Destitutés le 1er pas d'appétit. Un ami le rencontre l'autre jour au restaurant :

— Vous n'avez pas l'air de manger bien fort. Tout reste devant vous.

— Oui, répondit-il, aujourd'hui mon estomac n'est plus un... repoire manger.

La Répercussion de l'Impôt

La *Province*, revue de décentralisation qui se publie au Havre contient dans son numéro d'avril l'article suivant sur le livre de notre collaborateur, M. de Lauwereyns, avocat, *Sur la Répercussion de l'Impôt*. (1.)

« Un impôt ne reste pas toujours à la charge de la personne qui le paie. Ainsi quand un commerçant en sucre ou en café paye au Trésor la taxe, qui est d'environ 50 centimes par kilogramme pour la première denrée, et plus de 1 fr. 50 pour la seconde, ce n'est pas lui en définitive qui en supporte le poids. Habituellement, et sauf de très rares exceptions, c'est l'acheteur, ou le consommateur, qui acquitte en définitive la taxe dont le marchand n'a fait que l'avance. De même, l'impôt mis sur les compagnies de transport, comme le droit de 12 0/0 sur le prix de places de chemins de fer, est, d'ordinaire et pour la plus grande partie du moins, payée par le voyageur, quoique ce soient les compagnies qui le versent au Trésor. On appelle incidence de l'impôt, cette répercussion, de la personne qui le paie au Trésor public, sur une autre personne que le Trésor public ne connaît pas, et que parfois même il n'a pas visée.

Les cas de répercussion de l'impôt sont très nombreux et très délicats. Il est parfois très difficile de discerner définitivement la personne qui, en dernier lieu et après toutes les répercussions, supportera le poids d'une taxe.

Quand on met, par exemple, un impôt soit sur les matériaux servant à construire les maisons, soit sur les loyers de ces maisons, ce n'est pas toujours le propriétaire qui subit l'impôt. Si le pays est prospère, que la population augmente, et que, par conséquent, on ait besoin de maisons nouvelles, les impôts sur les maisons retomberont en définitive à la charge non pas des capitalistes qui les ont fait construire, mais des locataires.

La répercussion des différents impôts varie beaucoup suivant que le pays est prospère ou ne l'est pas ; dans le premier cas, les producteurs parviennent plus aisément à rejeter sur les consommateurs le poids des taxes qu'on met soit sur leurs affaires, soit sur leurs produits ; dans le second cas, les producteurs sont impuissants à rendre cette répercussion complète et doivent supporter eux mêmes une partie des taxes.

Les difficultés que soulève le problème de la répercussion de l'impôt à travers les différentes couches sociales, font qu'il y a de grands inconvénients à établir des impôts nouveaux, et même à substituer, sans nulle réflexion, des taxes nouvelles aux taxes anciennes que le pays connaît, que les habitants supportent depuis longtemps et auxquels le corps social s'est habitué.

Sur qui retombent définitivement les impôts ? Telle est la question que se pose M. Ch. de Lauwereyns de Roosendaele dans un livre très documenté et fort bien composé.

L'étude de M. Ch. de Lauwereyns se divise en trois parties très nettes : d'abord la marche et le stade présent de l'évolution des doctrines, « afin de centraliser les recherches et de faire ainsi apparaître les données multiples du problème » ; puis la discussion des doctrines exposées, enfin la généralisation des résultats acquis. La première partie est donc historique, la deuxième critique et la troisième dogmatique.

Pour avoir une idée exacte des essais d'études de l'impôt dans les doctrines économiques du XVIIe siècle à nos jours, il faut lire le magistral exposé des différentes doctrines dans le livre de M. de Lauwereyns.

Les IXe XVIIe siècle, les économistes anglais, ceux que l'auteur appelle les précurseurs, se préoccupent de la question des impôts. Viennent ensuite les précurseurs français, « l'impôt indirect, dit un contemporain de Sully, est la plus juste et la plus raisonnable subvention que l'on puisse inventer, parce que toutes personnes y contribuent » et, comme le dit avec raison M. de Lauwereyns, jusqu'aux physiocrates, la question va se limiter en France à rechercher si les impôts doivent être directs ou indirects, et si le principe fiscal conforme à l'équité n'est point de mesurer l'impôt à la dépense. Les physiocrates Quesnay, Mirabeau, Dupont de Nemours, Mercier, de la Rivière, Beaudeau et Turgot, étudient à leur tour la question.

Leurs idées peuvent se ramener à ces quatre propositions :

1° Tous les impôts sont payés par la terre :

2° Tous les impôts, autres que l'impôt foncier, sont des impôts indirects sur la terre ;

3° Ils sont ruineux et destructifs ;

4° L'impôt unique n'est à la charge de personne.

La doctrine physiocratique constitue le premier corps d'études coordonnées, basé sur des principes directeurs. Elle ouvre une ère de controverses scientifiques et non plus empiriques. Tout le VVIIIe siècle s'emut de ces recherches. Voltaire, toujours à l'affut de nouveautés intéressantes, en tout temps, ne dédaigna pas de prendre part à la lutte : « L'homme aux quarante écus. » Vinrent ensuite des économistes comme Adam Smith, J. B. Say, Ricardo, qui remperçurent la question, l'étudièrent et la creusèrent davantage. Du XIXe siècle, M. de Lauwereyns a tout lu, tout compulsé, allemands, anglais, hollandais, américains. Il expose les doctrines de Thunnen, Prittwitz, Senior, Stuart Mill, Connrot, Thiers, Dupuis, Cournot, Proudhon, de Parieu, Helfferich, Held, Fawcett, Cliffe-Leslie, Leroy-Beaulieu, Pantaléoni, Wagner Seligman, Egdeworth... Ces 288 pages qui forment la première partie de l'ouvrage, et où sont exposées les différentes doctrines et leur évolution, ne sont pas les moins intéressantes. M. de Lauwereyns, toujours bien renseigné — sa bibliographie et ses notes qui supposent un travail de bénédictin le prouvent — s'y montre clair et attachant.

Les différentes doctrines exposées, M. de Lauwereyns les critique.

La répercussion des impôts est un fait. Les « optimistes » nient que les malheureux souffrent plus que les riches de la répercussion générale : les « pessimistes » prétendent, au contraire, que tous les impôts se répercutent sur les consommateurs, que tous les impôts qui atteignent les salariés ou les malheureux restent inéluctablement sur eux ; ils n'ont aucun moyen de s'en défaire. Les « optimistes » et les « pessimistes » exagèrent. Les impôts pèsent davantage sur les malheureux, c'est une chose certaine ; mais il est inexact de dire que tous les impôts retombent sur les consommateurs, de même qu'il ne faut pas convenir que les salariés n'aient jamais aucun moyen de se défaire des impôts quels qu'ils soient. La mortalité, l'émigration, mais surtout les grèves, exercent parfois une réelle influence. Celle des grèves est chaque jour grandissante, et l'on peut prévoir le moment où l'organisation des travailleurs en fera une arme puissante.

Après avoir refuté les erreurs des doctrines optimiste et pessimistes, M. de Lauwereyns étudie la « répercussion générale sur les consommateurs, sur les propriétaires fonciers, sur le capital, sur les profits et revenus ».

Le collectivisme pur, logique jusqu'au bout, supprimerait toute répercussion, Mais le collectivisme pur est une utopie. « On aura beau courber la nature humaine sous un joug, elle est assez souple pour y échapper de toutes parts, elle est assez turbulente pour l'ébranler, elle est assez expansive d'énergies pour le faire éclater (p. 372).

Le livre de M. de Lauwereyns est fort bien composé, un des mieux composés qu'il m'ait été donné de lire. Il est clair, mais il n'est pas d'exposer, dit-il, dans une introduction à la troisième partie, ni surtout de critiquer, c'est de construire ». L'essai de généralisation du M. de Lauwereyns n'est qu'une ébauche, mais c'est une ébauche qui mérite d'être reprise.

Enfin la répercussion des impôts, comme dans toutes les luttes de la vie, c'est le plus fort qui l'emporte. Force matérielle, force intellectuelle, absence de besoins, actions sur les besoins des autres, sur la prévoyance, sur la faculté de choisir, faculté de coalition, tels sont les éléments de force en présence dans la répercussion. Le législateur qui fait choix d'un objet d'impôt, doit tenir compte de ces forces et des éléments de faiblesse qu'elles ont pour corrélatifs. Les spéculations de la loi du plus fort sont aussi nombreuses que les catégories d'impôts ; qu'ils pèsent sur les éléments de la production : nature, travail, capital, ou sur la production même, sur les revenus de la production : rentes, salaires, intérêts, ou enfin, sur la richesse acquise : capital, revenu. Dans chacun d'eux, l'auteur étudie, — trop brièvement malheureusement, — les conditions de force ou de faiblesse de chacun des contractants.

La conclusion du livre fait honneur à la fois à la science de l'économiste et au caractère de l'homme qu'est M. Ch. de Lauwereyns. Je ne crois pas, dit-il « qu'on puisse douter de ce fait, que les faibles et les petits supportent non seulement le choc le plus formidable de l'impôt, mais des contre-coups douloureux qui aggravent les injustices premières ». Des réformes sont indispensables. « Seul, un impôt sur le revenu global avec exemption à la base et il faudra bien qu'on parvienne un jour à trouver la formule — répondrait à l'idéal de l'équité fiscale. » Il faudrait autre chose pour maintenir l'obéissance stricte au système fiscal fondé sur l'équité. Le travailleur isolé est presque partout le plus faible; pour qu'il ait une force égale à celle de son antagoniste, le plus fort, il faudrait donner « aux travailleurs le moyen de se syndiquer universellement comme se syndiquent les spéculateurs, les organisateurs de Trusts, de Bools et de Cartels... »

Pourquoi serait-ce interdit aux pauvres, quand c'est permis aux riches ? On leur donnerait ainsi le moyen d'endiguer l'impôt et de le maintenir dans les voies tracées par la loi. « Et cependant, s'il faut donner la force aux faibles, il ne faut pas faire des forts, les faibles. »

Et le livre se termine par ces belles paroles de paix que nos agitateurs devraient méditer : « L'idéal d'égalité ne comporte ni représailles, ni expiations, mais le bonheur et la paix universels. »

H. G. D'HÈVE.

(1) En vente au Hall du *Progrès du Nord*, — Ch. de Lauwereyns de Roosendaele, docteur en droit. — *Le Répercussion de l'Impôt*. Paris, Arthur Rousseau, 1901. Un volume de 400 pages. Prix : 6 francs.

Chronique parisienne

UN PROCÈS DE ROMAN

Pour un héritage de cent millions — L'oncle d'Amérique — Où sont les titres.

Il y avait hier foule au Palais. On devait traiter à la première chambre, un arrêté dans un des nombreux incidents de procédure d'une affaire dite : Humbert-Crawford où il s'agit d'un héritage de cent millions.

Je n'étais promis, de ne pas parler de ce malheureux incident, des liens de camaraderie existant avec M. Humbert qui fut mon condisciple au Lycée et à la Faculté de Droit, et ayant conservé pour lui des sentiments qu'on ne saurait oublier pour le compagnon des années d'enfance et de jeunesse.

Je l'ai connu toujours comme un caractère loyal et droit et il continuait la tradition de son père, l'ancien ministre de la justice, mort premier président de la Cour des comptes et dont la réputation de probité inattaquée doit être rappelée au moment où on attaque son fils, injustement, et je me plais à l'espérer je veux l'espérer. Mais en dehit de tout, le bruit fait autour de ce procès nous force à en faire deux mots, puisque tout le monde en parle.

L'affaire est des plus simples malgré les incidents d'ouvrages qui l'accompagnent. La femme de M. Frédéric Humbert, et l'héritière d'un Américain d'une somme de cent millions. Le testament qui l'aurait instituée avait été attaqué par deux neveux du défunt, les frères Crawford, et leur leur opposition, les cent millions auraient été mis sous séquestre entre les mains de Mme Humbert. Personne n'a jamais vu le testament, personne n'a jamais vu les deux neveux, personne n'a jamais vu les titres représentant les cent millions. Cependant grâce à des procès habilement conduits, Mme Humbert a pénétré à cinq reprises à la Cour d'appel, gagné deux millions; la Banque de France en a fourni deux pour sa seule part.

Tout à une fin.

Les créanciers se sont lassés et on a demandé à voir les fameux neveux, ou, tout au moins, les cent millions.

La demande, un dernier procès a eu lieu.

Le premier président Fuichon a montré quelque impatience ; il a demandé, dès le début de l'audience : « Connaissez-vous les frères Crawford, savez-vous où ils logent ? »

L'avoué a dû reconnaître qu'il ne les avait jamais vus, qu'il n'avait jamais correspondu avec eux. Le premier président a laissé tomber cette phrase : « Il faut cependant en finir ! » — et l'arrêt a été renvoyé au premier jour.

Cette scène est déjà curieuse; ce qui l'était davantage c'étaient les coulisses où on entendait des phrases dans le genre de celle-ci que j'ai sténographiée au passage :

— Jamais le testateur n'a existé, jamais il n'y a eu de neveux Crawford; ses cent millions sont des mythes, et la seule chose réelle, ce sont les quarante-deux millions de dettes.

— Dans la campagne de presse on n'aurait rien dit.

— Oh ! la presse !

— Au surplus, je peux vous donner le nom du journal à qui on a promis 50,000 francs le jour où on fera arrêter Mme Humbert.

— Eh là, comme vous y allez ; au moins faudrait-il savoir si vraiment elle a quelque chose à s'reprocher, et, à l'heure actuelle, personne n'en sait rien.

— Pourtant ?

— Il n'y a pas de pourtant ; quand il s'agit de l'honneur d'une famille jusqu'ici inattaquable, on y regarde à deux fois.

Au surplus, il y a dans l'affaire un haut personnage du Conseil d'Etat, M. Périvier, ancien premier président, deux autres personnalités encore plus placées.

Comme dit le personnage de vaudeville : « Oh ! Mme Humbert a des amis qui enrhoupie ou on voit cent millions qui n'existent pas, un emprunt de 42 millions gagé sur le néant, et un tas de gens compromis ?

Mais c'est un roman à la Ponson du Terrail ; c'est, dans tous les cas, un gros scandale prêt à crever. Tant qu'on pouvait se taire, nous n'avons rien dit. Au point où en sont les choses en dépit du désir de nous taire, nous voyons bien qu'il faut parler et nous résumons ce qu'on répète de divers côtés.

Nous aurons à y revenir, malheureusemo

Jean BERNARD

La « victoire » de Méline

Extrait d'une lettre adressée par M. Maurice Fluyelle à ses électeurs de Rimiremont — à propos de M. Méline :

Au cours de nos tournées dans notre arrondissement, il a plus d'une fois entendu gronder sur son passage la voix du peuple et il a pu se rendre compte de sa belle impopularité.

Qu'il jouisse maintenant de ce mandat qu'il n'a pas conquis par la sympathie qu'il inspire, mais que la coalition des plus forts a arraché aux plus faibles, par de mainprenes manœuvres en un succès acheté à ce prix n'est pas de ceux qui grandissent et qui honorent.

On voit que les mélinistes n'ont guère à se vanter de l'élection de leur chef. Elle n'est pas de celles qui peuvent compenser les éclatants échecs qu'ils ont subis dans toute la France et que complèteront les scrutins de ballottage.

PAR ICI LA SORTIE !

Les intentions de M. Jules Lemaître

La bataille électorale n'est pas encore terminée et il en est qui croit le *Matin* qui paraît bien renseigné, M. Jules Lemaître aurait déjà l'intention de se retirer.

Notre confrère raconte que, l'autre jour, au Conservatoire, « un fonctionnaire ministériel de la République », rencontra M. Jules Lemaître, et, surpris de le retrouver dans ce milieu artistique, il l'en félicita, témoignant en même temps le regret qu'un homme de lettres se fut fourvoyé dans la déplorable aventure nationaliste et patriotarde :

M. Jules Lemaître l'arrêta en levant la main, et ses lèvres prononcèrent instantané le sourire amer qu'on leur connut jadis.

— Mon cher directeur, fi-il, je n'ai qu'une chose à vous répondre : le 12 mai au matin, ce sera fini. Je m'en irai.

— Ah ! riposta l'autre avec un joyeux étonnement. Eh bien ! permettez-moi de vous en féliciter de tout mon cœur.

— Vous m'en félicitez.... Hélas !...Je serai bien avancé ! Je n'ai plus d'amis, j'entends des amis d'autrefois. Les théâtres me sont fermés et j'ai tout à recommencer.

— Vous ! Mais vous n'avez qu'à revenir et vous verrez comme on vous recevra.

— Je ne ferai pas d'amende honorable !...

— Qui donc songerait à vous en demander ? Vous ferez des œuvres, cela vaudra bien mieux.

Et la conversation en resta là.

Suivant son habitude, M. Jules Lemaître fera sans doute semblant de démentir cette conversation. Mais il n'y a pas de fumée sans feu, et le récit du *Matin* n'est certainement pas une invention.

M. Jules Lemaître, très affecté du résultat des récents scrutins, se rend parfaitement compte que la partie est perdue. Il a l'esprit critique trop développé pour ne pas sentir que le nationalisme a fait son temps. Et, très prudemment, il prépare une sortie... à l'anglaise, ce qui est dû pour un nationaliste !

Un procès piquant à l'horizon

Il est engagé, dit-on, par deux artistes dames appartenant à des théâtres parisiens contre notre confrère Jules Mars, l'auteur de « Ronfin de poche de Caboinville qui s'appelle *Nos Artistes*.

Cet amusant petit volume contient, en effet, des portraits de toutes nos actrices, grandes et petites, et chaque image est agrémentée d'une notice où, parmi divers renseignements biographiques, figurent l'acte de naissance — j'entends celui de la mairie.

Et voilà le problème qui sera posé aux juges du Tribunal de la Seine : est-ce faire acte de diffamation que révéler l'âge véritable d'un artiste ?

L'une des comédiennes... lésées réclame, paraît-il, 40,000 francs de dommages-intérêts ; l'autre se contente de demander 1 franc, pour le principe.

On ne s'ennuiera pas à la Chambre du tribunal où cette cause bien parisienne sera évoquée.

N. B. — *Ce volume contenant 400 portraits et biographies de toutes les actrices, avec les âges exacts, est en vente à la salle des dépêches du « Progrès du Nord », — Prix : 0 fr. 50.*

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

M. HENRI BRISSON

Refus de candidature dans la Drôme. — Nouvelles propositions. — La 4e circonscription de Marseille

Paris, 5 mai. — M. Henri Brisson n'est plus candidat dans le deuxième arrondissement de la Drôme. L'ancien président de la Chambre a télégraphié au comité exécutif de la Fédération républicaine radicale et radicale socialiste de la Drôme qu'il ne pouvait accepter de se présenter dans l'arrondissement de Die, au candidature n'ayant plus le caractère d'une candidature d'union républicaine.

M. Henri Brisson avait, en effet, accepté les offres qui lui avaient été faites par les représentants élus de l'arrondissement de Die, à la condition expresse qu'il serait le candidat unique du parti républicain. Tout semblait faire croire que cela allait se passer ainsi, les trois candidats du premier tour ayant annoncé officiellement qu'ils se désistaient pour le député du deuxième arrondissement.

Mais les engagements ne furent pas tenus par un des candidats, M. Maurice Long, qui fit annoncer samedi, par voie d'affiches, qu'il reprenait sa liberté d'action et qu'il se présentait au second tour.

En présence de cette attitude, M. Brisson a purement et simplement retiré sa candidature.

Voici le télégramme adressé par M. Brisson à M. Dumont, au cercle démocratique de la Fédération de Valence :

Chère amis,

Par son télégramme du 30 avril reçu le lar mai, votre fédération m'offrait la candidature au nom des trois candidats républicains de Die, des tous les comités républicains, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, de la représentation républicaine.

J'ai accepté cette candidature d'union entre tous les républicains et, sur votre demande, je vous ai annoncé mon arrivée dans la Drôme pour le vendredi soir 2 mai. Le même matin du dimanche où j'allais partir, j'ai reçu un télégramme de vous me demandant d'ajourner mon départ jusqu'à nouvel avis.

Dans la même journée, vous m'avez adressé un second télégramme dans le même sens. Je me suis conformé à votre avis sans en connaître les motifs.

Malgré mon désir de me trouver au milieu de vous, je suis resté à Paris, à la suite d'incidents que j'ignore, l'un des candidats a posé de nouveau sa candidature.

Les conditions dans lesquelles j'avais accepté n'existent donc plus. C'était une candidature d'union. Cette situation nouvelle ramenant la division entre les républicains, me détermine à retirer mon acceptation.

Je reste profondément touché des témoignages de sympathie que j'ai reçus des républicains de la Drôme à cette occasion et je demeure votre bien dévoué

Henri Brisson.

Une candidature à Marseille

On annonce, d'autre part, que l'ancien président de la Chambre a reçu des offres de candidature de plusieurs circonscriptions électorales où des républicains sont en ballottage.

Il y a quelques jours, M. Chevillon, député sortant de la quatrième circonscription de Marseille, offrait de se désister en faveur de M. Brisson. Celui-ci qui devait se présenter à Die, déclina l'offre de M. Chavillon.

Au cours d'une réunion tenue dimanche, les représentants des organisations électorales de la quatrième circonscription de Marseille ont décidé d'offrir la candidature à M. Brisson.

La réponse de ce dernier n'est pas encore officiellement connue, mais on croit que l'ancien président de la Chambre, s'il se candidature doit être à Marseille une candidature d'union républicaine, accepterait les offres des comités marseillais.

Rappelons qu'au premier tour de scrutin, les suffrages s'étaient ainsi répartis dans la quatrième circonscription de Marseille :

MM. Chevillon, député sortant, radical-socialiste, 3.160 voix; Guy, conseiller général, monarchiste, 2.369; Vallier, radical-socialiste, 2.200; Arnaud, radical, 1.190; Tressino, socialiste, 841, et le docteur Bélugout, radical, 275.

M. Cotte à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 5 mai. — M. Cotte, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, a rendu hier, compte, devant les mineurs syndiqués de Côte-Chaude, de son mandat au Congrès d'Alais.

La réunion a approuvé sa conduite et a adopté le vote de blâme contre les délégués qui se sont associés aux attaques contre le Comité fédéral national.

Dans les arsenaux maritimes

Toulon, 5 mai. — Une vive effervescence règne parmi le personnel ouvrier des arsenaux, à la suite de l'affichage dans les ateliers des avancements pour 1902. Partout, les affiches ont été lacérées, maculées et couvertes de crachats. Les ouvriers ont fait dans certains ateliers, la grève sur place. On se plaint surtout de la distribution des primes à la capacité. Le crédit affecté à cette catégorie, serait très faible, et la répartition a donné lieu à quelques actes de favoritisme.

Hier soir, à l'atelier des machines, au moment de la paye de la quinzaine, les murmures ont pris un caractère inquiétant, et les récriminations iront au directeur des constructions navales.

LE CRIME DE GENNEVILLIERS

Une arrestation

Paris, 5 mai. — Sur une dénonciation anonyme, les agents de la Sûreté ont arrêté hier matin et mis à la disposition de M. Cochelet, un nommé A...., dont le père est établi marchand de vin en environs de Saint-Denis.

A...., par la rumeur publique, est accusé d'avoir servi d'indicateur aux assassins du domestique de M. Vatan-Renault.

Il y a un an, cet individu aurait été en relations avec des personnes connaissant très bien M. Renault.

Sa situation de fortune ayant changé brusquement par suite de mauvaises affaires, situation relevée depuis peu de jours, on est en droit de se demander si réellement les charges pesant contre lui ne sont pas fondées.

M. Cochelet interrogé au sujet de cette arrestation a déclaré formellement. Il paraît certain toutefois, A.... serait déjà heurté d'autres faits analogues à l'instruction actuelle, et, dans les milieux de la Préfecture de Police, on se montre